Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20261113-DEL_2026_16_BS-DE

SMAGE des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Délibération n° 2026-16_BS

Le neuf novembre mille vingt-six, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la mairie de Condé-Sainte-Libiaire sous la présidence de M. ROUSSEAU Michael.

Délibération prise par le bureau syndical du SMAGE des 2 Morin en vertu de la délégation accordée par le comité syndical par délibération n°2026-15 du 19/05/2026.

Convocation
Date de convocation :30/10/2026

Acte rendu exécutoire
Publication le 13/11/2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14 – Quorum : 8
Présents : 10 - Votants : 11

Titulaires membres du bureau syndical	Présents	Représentés	Excusés
M. ROUSSEAU Michael	X		
M. MARCILLY Fabrice	X		
M. LOMBARD Maurice	X		
M. SAGNES Jean-Michel	X		
Mme TÉMOIN-HADEY Noëlle	X		
M. GARCIA Juan	X		
M. GAILLARD Julien	X		
M. GAUTHIER Laurent	X		
Mme REIGNOUX Christine	X		
M. FOURNIER Pascal	X		
M. MOROY Alain			X
Mme BOURDIER Monique			X
M. DE MEULENAERE Alexandre			X
M. JOZON Michel		X	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20261113-DEL_2026_16_BS-DE

SMAGE des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Délibération n° 2026-16 _BS : Création du tableau des effectifs du SMAGE des 2 Morin

Le Président Michael ROUSSEAU présente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 relatif à la création des emplois au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services du SMAGE des 2 Morin ;
Considérant que le tableau des effectifs doit recenser les emplois permanents autorisés par l'organe délibérant, qu'ils soient pourvus ou vacants ;
Considérant la nécessité de disposer d'un tableau des effectifs permettant d'assurer un suivi fiable des emplois et des besoins en personnel du syndicat ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau décide :

Article 1 : D'approuver le tableau des effectifs du syndicat, annexé à la présente délibération.

Article 2 : De préciser que le tableau des effectifs recense les emplois permanents autorisés, en indiquant notamment les cadres d'emplois, les grades et les durées hebdomadaires de travail correspondantes.

Article 3 : De préciser que la présente délibération n'emporte pas, à elle seule, création ou suppression d'emplois, lesquelles doivent faire l'objet des décisions nécessaires.

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget du syndicat.

Article 5 : D'autoriser le Président à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : De fixer la date d'effet de la présente délibération au 16/11/2026, sous réserve de l'accomplissement des formalités applicables.

Pièce jointe : *Tableau des effectifs du syndicat.*

Le Président

Michael ROUSSEAU

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20261113-DEL_2026_16_BS-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMAGE DES 2 MORIN

n° et date de la délibération créant l'emploi	n° et date de la délibération modificative	Statut de l'agent	Catégorie	Libellé de l'emploi	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Filière	emploi permanent ou non permanent	Quotité temsp de travail	Emploi	
										Pourvu	Vacant
n° 2018-05 05/06/2018	n° 2019-13 01/01/2020			Comptable	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif 2ème classe Adjoint administratif 1ère classe	Administratif	Permanent	35h		1
n° 2018-05 05/06/2018				Chargé de mission pour assurer le suivi de l'élaboration du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)	x	Ingénieur	Technique	Permanent	35h		1
n° 2018-05 05/06/2018				Animatrice du SAGE des Deux Morin	x	Attaché Attaché principal	Administratif	Permanent	35h		1
n° 2019-13 01/01/2020		Titulaire	A	Responsable des services	Attaché	Attaché Attaché principal	Administratif	Permanent	35h	1	
n° 2019-13 01/01/2020		Contractuel	B	Technicien de rivière - Animateur CTEC	Technicien prinicpal 1ère classe	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n°2019-13 01/01/2020		Contractuel	B	Technicien de rivière	Technicien prinicpal 1ère classe	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2019-13 01/01/2020				Technicien de rivière	x	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h		1
n° 2021-01 02/02/2021		Contractuel	B	Technicien de rivière - Animateur zones humides	Technicien prinicpal 2ème classe	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2022-08 13/04/2022				Technicien ruissellement	x	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h		1
n°2022-09 13/04/2022				Agent technique	x	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h		1
n° 2022-13 02/11/2022		Contractuel	B	Animateur CTEC / Ruissellement	Technicien	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	17,5	1	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20261113-DEL_2026_16_BS-DE

n° 2023-07 08/03/2023		Contractuel	B	Chargé de mission prévention des inondations	Technicien principal 1ère classe	Techincien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe Ingénieur Ingénieur principal	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2023-07 08/03/2023		Contractuel	B	Chargé de mission prévention des inondations	Technicien	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2024-03BIS 01/03/2024		Contractuel	C	Agent administratif	Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif Adjoint administratif 2ème classe Adjoint administratif 1ère classe	Administratif	Permanent	35h	1	
n° 2024-16 15/10/2024	n° 2025-27 01/11/2025	Contractuel	B	Chargé de communication	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Administratif	Permanent	28h	1	
n° 2024-14 15/10/2024		Contractuel	B	Technicien AMONT	Technicien principal 2ème classe	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n°2024-15 15/10/2024		Contractuel	B	Animateur de bassin versant	Technicien prncipal 2ème classe	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2024-20 01/01/2025				Agent administratif et comptable	Adjoint administratif principal 1ère classe	Adjoint administratif Adjoint administratif 2ème classe Adjoint administratif 1ère classe	Administratif	Permanent	17h30		1
n° 2025-08 01/03/2025		Titulaire	A	Directeur des Services Techniques	Ingénieur	Ingénieur Ingénieur principal	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2025-11 01/03/2025		Contractuel	B	Chef de projet milieux aquatiques	Technicien	Techincien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe Ingénieur Ingénieur principal	Technique	Permanent	35h	1	
n°2025-09 01/03/2025		Contractuel	B	Animateur de la CLE du SAGE des Deux Morin	Technicien	Rédacteur terrritorial Rédacteur territorial 2ème classe Rédacteur territorial 1ère classe Technicien Territorial Technicien territorial 2ème classe Techcnicien territorial 1ère classe	Technique	Permanent	35h	1	
n° 2025-10 01/03/2025				Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau	x	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe Ingénieur Ingénieur principal	Technique	Permanent	35h		1
n°2025-04 01/11/2025				Gestionnaire comptable et financier	x	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe	Administratif	Permanent	35h		1
n°2025-03 01/11/2025				Assistante de Directrion et Chargée de ressources Humaines	x	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe	Administratif	Permanent	35h		1
n°2026-02 23/11/2025		Contractuel	A	Responsable du service Finances	Attaché	Attaché Attaché principal	Administratif	Permanent	35h	1	

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 077-200078038-20261113-DEL_2026_16_BS-DE

n° 2025-28 01/12/2025				Agent Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Adjoint administratif Adjoint administratif 2ème classe Adjoint administratif 1ère classe	Administratif	Permanent	17h30		1
n° 2026-10_BS 01/09/2026		Contractuel	B	Responsable des Ressources Humaines	Rédacteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe	Administratif	Permanent	35h	1	
n°2026-11_BS 01/10/2026				Chargé de mission foncier et partenariat agricole	Technicien	Technicien	Technique	Permanent	35h		1
n° 2026-09_BS 01/10/2026				Animateur GEMAPI	x	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Technique	Permanent	35h		1
									Total	**16**	**13**